

Robert, le 04 avril 2025

COMMUNIQUÉ

Le Maire de la ville du Robert, Président de la Caisse des Ecoles, informe les parents d'un changement important concernant la prise en charge financière des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du mercredi, des petites et grandes vacances par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Martinique pour l'année 2025.

Dans le cadre de son dispositif d'Aide au Temps Libre (ATL) pour 2025, le Conseil d'Administration de la CAF a décidé de réduire le montant de sa participation financière pour les ALSH comme suit :

Quotient Familial	Ancienne aide CAF	Nouvelle aide CAF	Montant de la baisse
0 à 500 €	18 € par jour	13 € par jour	5 € par jour
501 à 1000 €	13 € par jour	9 € par jour	4 € par jour

Nous tenons à préciser que la Caisse des Écoles du Robert n'est aucunement responsable de cette décision et a maintenu son tarif de prestation journalière à 19 € par jour, sans aucune augmentation de notre côté.

Malheureusement, cette baisse des aides de la CAF a un impact direct sur votre participation financière :

Quotient Familial	Ancien montant payé	Nouveau montant payé	Augmentation pour les familles
0 à 500 €	1 € par jour	6 € par jour	5 € par jour
501 à 1000 €	6 € par jour	10 € par jour	4 € par jour

Pour rappel, afin de bénéficier de ces aides de la CAF, vous devez :

- ✓ Avoir perçu les allocations familiales ou allocation de base au cours du mois d'octobre 2024 ;
- ✓ Disposer d'un Quotient Familial inférieur ou égal à 1 000 € ;
- ✓ Avoir au moins un enfant scolarisé âgé entre 2 et 17 ans pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Pour tout renseignement, rapprochez-vous de la Caisse des Ecoles.

Avenue Paul SYMPHOR 97231 Le Robert. Tél : **0596 65 10 61/0696 31 11 05**

P/Le Président de la Caisse des Ecoles

Le Directeur



C. BARCLAIS